

ANNEXE III

Descriptif des épreuves du CAPES d'éducation musicale

Concours portant mesures exceptionnelles pour le recrutement dans le corps des professeurs certifiés du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie

SESSION 2020

- Épreuve de sélection
- Épreuve d'admission

I) Épreuve de sélection

Le candidat réalise un dossier (2 pages dactylographiées maximum), dans lequel il décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Ce **dossier** devra être dactylographié en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21x29,7 et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

Ce dossier est déposé **en six exemplaires** par le candidat à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie – section concours - bureau n° 2 au rez-de-chaussée de l'Immeuble administratif J. IEKAWÉ, 18, avenue Paul DOUMER **au plus tard le 15 novembre 2019 à 16H00.**

(le non-respect du délai fixé entraîne l'élimination du candidat)

La commission de sélection, placée sous l'autorité du Vice-recteur, Directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie, prononce l'admissibilité des candidats au vu de ce dossier.

II) Épreuve orale d'admission

Épreuve professionnelle, analyse d'une situation d'enseignement

- Durée de la préparation : 15 minutes
- Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum (exposé : 15 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum)
- Coefficient 2

Cette épreuve comporte **un exposé suivi d'un entretien** avec les membres du jury.

L'épreuve **prend appui sur un dossier élaboré par le candidat** comportant trois séquences d'enseignement réalisées ou observées dans une ou plusieurs classes (collège ou lycée). Le jury choisit d'interroger le candidat sur une ou plusieurs séquences comprenant nécessairement chant et accompagnement.

Le dossier dactylographié comprend notamment des préparations de leçons, des textes musicaux, des documents sonores. Il comporte une **note de synthèse pour chacune des séquences**.

Le dossier et les notes de synthèse ne donnent pas lieu à notation, **seuls l'exposé et l'entretien sont notés**.